

Pour une histoire de l'inquisition en Suisse romande

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Chapter

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Band (Jahr): 86 (1992)

PDF erstellt am: 20.09.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

explication unique relative à la genèse du concept de sorcellerie, ni retrouver les plus anciens cas de répression des maléfices en Suisse romande.⁵ Nous essayerons plutôt, en suivant pas à pas la carrière d'un même inquisiteur, de fournir des éléments susceptibles d'éclairer les étapes de la mutation qui s'est produite dans les milieux ecclésiastiques par rapport à ce problème. Dans cette optique, nous laisserons de côté l'examen du contexte propre à chaque affaire, pour privilégier l'étude du regard porté par Ulric de Torrenté sur les différents accusés qu'il avait à juger.

1. Pour une histoire de l'inquisition en Suisse romande

En raison de la dispersion des sources et de leur caractère souvent allusif, il n'est pas encore possible de dresser un tableau détaillé de cette institution. Nous nous contenterons, en nous appuyant sur les éléments connus, de mieux situer le rôle d'Ulric de Torrenté dans la mise en place de l'inquisition en Suisse romande.

Quand on examine la titulature dont il se prévaut, on est surpris au premier abord par l'étendue de sa juridiction: à côté des trois diocèses romands de Sion, Lausanne et Genève figurent ceux de Besançon, Metz, Toul et Verdun. En fait ce ressort est traditionnel et se retrouve déjà dans les premiers textes relatifs à l'institution par le pouvoir pontifical de l'inquisition en Suisse romande.

Bien que l'inquisition ait été instituée en 1231 par le pape Grégoire IX, lorsqu'il proclama le droit exclusif de l'Eglise de juger les hérétiques, et confiée deux ans plus tard aux ordres mendiants et particulièrement aux dominicains, il faut attendre 1267 pour trouver un document pontifical concernant notre région. Le 6 juillet de cette année en effet, le pape Clément IV ordonne aux dominicains de mettre sur pied l'inquisition dans les diocèses de Besançon, Genève, Lausanne, Sion, Toul, Metz et Verdun afin de combattre efficace-

⁵ Nous laissons volontairement de côté dans ce travail les cas de répression de maléfices par les autorités laïques, nombreux par exemple dans le Valais épiscopal et parfois antérieurs aux affaires étudiées ici, qui mériteraient d'être examinés dans une étude globale relative à la sorcellerie.

ment les hérétiques.⁶ Deux jours plus tard, il confie au provincial de la province de France le soin de choisir trois frères pour qu'ils exercent cet office.⁷ Les 26 et 27 juin 1290, le pape Nicolas IV confirme par des mandats similaires adressés aux mêmes destinataires l'établissement de l'inquisition dans ces régions.⁸

Ainsi est défini cet immense ressort inquisitorial, qui s'étend du Valais à la Lorraine. Il possède cependant une certaine logique institutionnelle, car il regroupe les diocèses dépendant de la province dominicaine de France mais n'appartenant pas au royaume de France. Cette titulature apparaît régulièrement dans les sources pontificales et doit peut-être sa permanence à l'existence d'un formulaire ou à l'habitude prise par certaines branches de l'administration pontificale, fiscale par exemple, d'englober dans une même circonscription les diocèses de langue française en terre impériale.⁹

Le cas des deux diocèses de Genève et Sion n'a pas toujours été très clair, car ils dépendaient de métropoles (respectivement Vienne et Moutiers-en-Tarantaise) elles-mêmes rattachées à l'inquisition de Provence, tenue par les franciscains. Il y eut bien quelques tentatives de la part de ces derniers pour récupérer ces deux diocèses au début du XV^e siècle, mais elles restèrent sans lendemain et les diocèses de Genève et Sion demeurèrent aux mains des dominicains.¹⁰

Ce ressort inquisitorial, comprenant les trois évêchés romands, Besançon et les trois évêchés lorrains, réapparaît épisodiquement au XIV^e siècle et au début du XV^e siècle. Au cours du XIV^e siècle, on rencontre parfois dans les sources pontificales des inquisiteurs nommés par exemple pour Besançon et sa province, ce qui impliquerait

⁶ August Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, Berlin 1875, no. 20064; Bernard Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, t. II, Città del Vaticano 1978, 154, no. 1431.

⁷ *Ibid.*, 154–155, no. 1432.

⁸ *Les registres de Nicolas IV*, publiés par Ernest Langlois, Paris 1886, 463, no. 2778–2779.

⁹ Jean-Marie Vidal, *Bullaire de l'Inquisition française au XIV^e siècle et jusqu'à la fin du Grand Schisme*, Paris 1913, XIV–XVIII, XXX–XXXI; sur l'habitude prise par l'administration pontificale d'associer les diocèses français en terre d'Empire, cf. par exemple Joseph de Loye, *Les archives de la Chambre apostolique au XIV^e siècle*, t. 1, Inventaire, Paris 1899 (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 80), 128, 136.

¹⁰ Vidal, *op. cit.*, V, XVII.

théoriquement une activité dans le diocèse de Lausanne.¹¹ L'emploi par un même inquisiteur de la titlature élargie à l'ensemble des sept diocèses ne signifie cependant pas nécessairement qu'il est le seul à y exercer ses activités. Jusqu'au début du XV^e siècle, l'institution semble donc assez souple et adaptable en fonction des circonstances.

Celles-ci se sont effectivement modifiées dans les années 1440, puisque la lettre de Félix V citée précédemment est la dernière attestation actuellement connue de l'emploi de la titlature élargie. Le fractionnement du ressort inquisitorial et l'apparition d'une titlature réduite aux seuls diocèses romands est un signe parmi d'autres d'une activité accrue et régulière de l'institution.¹² Comme on le verra plus loin, celle-ci ne se contente plus d'agir contre d'épisodiques hérétiques ou prédicateurs itinérants, mais elle doit désormais combattre sorciers et sorcières, dont l'inquiétante activité menace selon eux en permanence la société chrétienne. Dorénavant, les inquisiteurs issus du couvent dominicain de la Madeleine de Lausanne porteront régulièrement le titre d'inquisiteur des trois diocèses romands (Lausanne, Genève et Sion) jusqu'à la fin du XV^e siècle. A cette époque on observera une disparition des inquisiteurs dominicains dans les procès de sorcellerie, qui, avant la Réforme déjà, seront instruits par des juridictions temporelles.¹³

¹¹ Ibid., XV, XXX–XXXI. Cf. aussi le cas d'un certain Hugues de Besançon, inquisiteur en 1333 pour le diocèse et la province de Besançon, cité par Roland Fiétier, *La cité de Besançon de la fin du XII^e au milieu du XIV^e siècle. Etude d'une société urbaine*, t. 3, Paris-Lille 1978, 1602.

¹² On observe le même phénomène à propos de l'inquisition de Provence, dont la juridiction s'étendait au début du XV^e siècle de la Savoie à la Méditerranée, cf. Vidal (cit. n. 9), IV–VII. Ce ressort est encore défini en 1409 dans une lettre adressée par le pape Alexandre V à l'inquisiteur Pons Feugeyron, cf. Lucas Wadding, *Annales Minorum*, t. IX (1377–1417), *Ad Claras Aquas* 1932 (3^e éd.), 410–412. En 1456–1457, on trouve un inquisiteur spécialement affecté aux seuls diocèses de Lyon, Belley, Grenoble, Maurienne, Tarentaise, Aoste et Nice, cf. François-Charles Uginet, *Frère Bérard Trémey (Berardus Tremesii) o.f.m. et l'inquisition en Savoie au XV^e siècle*, in: *Actes du VII^e Congrès des Sociétés savantes de la Savoie*, Conflans 1976, 281–289.

¹³ Sur les inquisiteurs dans la deuxième moitié du XV^e siècle, cf. les sources publiées par Sven Stelling-Michaud, *Les Frères Prêcheurs en Suisse romande d'après les archives de Sainte-Sabine*, in: *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 33 (1939), 50–70; pour l'évolution de l'inquisition dominicaine en Suisse romande au tournant des XV^e et XVI^e siècles, cf. Pierre-Han Choffat, *La Sorcellerie comme exutoire. Tensions et conflits locaux: Dommartin 1524–1528*, Lausanne 1989 (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 1), 143–164.

Il est difficile de mettre en relation les indications figurant dans les plus anciennes sources d'origine pontificale avec des documents tirés des archives locales, qui confirmeraient ainsi une réelle activité inquisitoriale dans les diocèses romands. C'est ainsi qu'à Schwarzenburg, en 1277, des personnes auraient été jugées sur l'ordre de l'évêque de Lausanne, condamnées comme hérétiques et brûlées. La personne qui aurait instruit le procès est un certain Humbert, frère du couvent dominicain de Berne. Cet épisode n'est connu que par la brève allusion qu'en fait le chroniqueur bernois Conrad Justinger dans sa «*Berner-Chronik*», rédigée au début du XV^e siècle. Il se base sur la *Cronica de Berno* du début du XIV^e siècle. Cette source mentionne effectivement des hérétiques brûlés à Schwarzenburg à cette date, mais ne parle pas de l'évêque de Lausanne ou d'un inquisiteur dominicain bernois.¹⁴ Il faut peut-être considérer ces deux éléments comme étant plutôt des reflets de l'époque de Justinger que de la deuxième moitié du XIII^e siècle.

Les dominicains de Lausanne luttèrent d'abord contre l'hérésie par des moyens relativement pacifiques, en affrontant par la prédication deux Milanais qui avaient rencontré un certain écho dans le val d'Anniviers en 1325.¹⁵ Il faut attendre un demi-siècle pour trouver les traces d'une activité inquisitoriale exercée par un dominicain du couvent de Lausanne.¹⁶ C'est ainsi qu'en 1375, le dominicain François de Moudon, portant les titres de professeur en théologie et d'inquisiteur, est cité dans une affaire qui l'oppose à des femmes de Fribourg, peut-être des béguines, suspectées d'hérésie. L'acte est en

¹⁴ Die Berner-Chronik des Conrad Justinger, hg. von Gottlieb Studer, Bern 1871, 27–28, 296; cf. Kathrin Utz Tremp, Geschichte des Berner Dominikanerkonvents von 1269–1528. Mit einer Darstellung der topographischen Verhältnisse in Kloster und Kirche zur Zeit des Jetzerhandels (1507–1509), sous presse, Bern 1992 (Schriftenreihe der Erziehungsdirektion des Kantons Bern, hg. vom Archäologischen Dienst des Kantons Bern), chap. I/1a et 3c.

¹⁵ Documents relatifs à l'histoire du Vallais, publ. par Jean Gremaud, t. 3 (1300–1330), Lausanne 1878 (MDR, 1^{re} série, t. 31), 486 et s., no. 1521 (6 juin 1325).

¹⁶ Malgré des sources relativement abondantes, on ne trouve pas avant la deuxième moitié du XIV^e siècle de frère portant le titre d'inquisiteur; sur les dominicains de Lausanne, cf. Maxime Reymond, Le couvent des Dominicains de Lausanne, in: Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 11 (1917), 175–189, 262–278; id., La chronique du couvent des Dominicains de Lausanne, in: ibid., 12 (1918), 23–42; Bernard Andenmatten, L'obituaire du couvent de la Madeleine à Lausanne (XIV^e – XVI^e siècle), Lausanne 1983, mémoire de licence dactyl.

fait un accord par lequel le dominicain renonce à ses poursuites.¹⁷ En 1399, lors du premier procès des vaudois de Fribourg, nous trouvons un nouvel inquisiteur en action, Humbert Franconis. Celui-ci est contraint de restreindre son rayon d'activité à la seule ville de Fribourg, les Bernois, en raison peut-être du Grand Schisme, faisant appel pour mener leur propre enquête, à un dominicain bâlois.¹⁸ Enfin, lors de la visite pastorale effectuée en 1416–1417 sur l'ordre de l'évêque Guillaume de Challant, l'inquisiteur Jean des Clés est présent à Fribourg lors d'une rétractation prononcée par un prédicateur hérétique repent.¹⁹ On assiste ainsi dans le diocèse de Lausanne au début du XV^e siècle à l'émergence d'une certaine activité inquisitoriale, qui n'est attestée pourtant que dans la ville de Fribourg. Contrairement à l'image de redoutable efficacité habituellement associée à la notion d'inquisition, on retire de ces trois épisodes l'impression d'une certaine tiédeur, puisqu'ils ne débouchent pas sur des exécutions. On ne peut pas encore parler d'une inquisition permanente, car nous allons voir que la mise sur pied de cette dernière est postérieure et date des années 1420–1440; elle semble bien devoir être attribuée à Ulric de Torrenté.

2. *Ulric de Torrenté en lutte contre des prédicateurs hétérodoxes*

Les origines d'Ulric de Torrenté ainsi que les étapes de sa formation au sein de l'ordre des Prêcheurs nous sont encore inconnues.²⁰ A

¹⁷ Cet acte, actuellement introuvable, est cité par Bernard Fleury, *Le couvent des Cordeliers de Fribourg au Moyen Age*, in: *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 15 (1921), 43. Portant le seul titre de maître en théologie, François de Moudon apparaît entre 1377 et 1391 dans les sources relatives au couvent dominicain de Lausanne, cf. Bernard Andenmatten, *Les Studia des ordres mendiants à Lausanne (XIII^e – XVI^e siècles)*, in: A. Paravicini Bagliani (éd.), *Ecoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Age*, Lausanne 1987 (Études et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, XII), 82–83; sur les béguines à Fribourg, cf. *Helvetia Sacra IX: Die religiösen Laiengemeinschaften des Mittelalters (Beginen, Begarden)*, Kanton Freiburg, Stadt Freiburg, ms. (Kathrin Utz Tremp).

¹⁸ Kathrin Utz Tremp, *Der Freiburger Waldenserprozess von 1399 und seine bernische Vorgeschichte*, in: *Freiburger Geschichtsblätter*, 68 (1991), 57–85, spéc. 64–71.

¹⁹ *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416–1417*, Lausanne 1921 (MDR, 2^e série, t. 11), 145; cf. aussi Reymond, *Chronique* (cit. n. 16), 32 et s., no. 22.

²⁰ Il n'est pas possible de rattacher Ulric de Torrenté à la famille valaisanne du même nom, cf. *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. 6, Neuchâtel 1932, 637–638, et Binz (cit. infra n. 29), 21, n. 2; cette information nous a été aimablement confirmée par M. B. de Torrenté (Sion).